

A

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-cinquième session

Rome, 6-8 septembre 2005

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

1. L'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs stipule que le Président du Fonds établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire ci-joint de la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs.
2. Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra, en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint, un programme des activités prévues pendant la session du Conseil, qui comprendra une conférence-débat et des tables rondes.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection des membres du bureau du Conseil des gouverneurs
4. Déclaration du Président du FIDA
5. Déclarations générales
6. Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA
7. Septième reconstitution des ressources du FIDA
8. États financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice 2004
9. Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006
10. Élection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration
11. Rapport et recommandation du Conseil d'administration sur la supervision
12. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance
13. Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)
14. Rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre
15. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
16. Autres questions

Approbation de la diffusion des documents

ANNOTATIONS

1. **Ouverture de la session**

La vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mardi 14 et mercredi 15 février 2006 au Palazzo dei Congressi, Piazzale J. F. Kennedy, Rome (EUR). La session sera ouverte à 10 heures le 14 février 2006.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du Fonds et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 29/L.1).

3. **Élection des membres du bureau du Conseil des gouverneurs**

Le Conseil des gouverneurs est invité à élire un président et deux vice-présidents pour les deux prochaines années, conformément à l'article 12 de son règlement intérieur.

4. **Déclaration du Président du FIDA**

Le Président, M. Lennart Båge, fera une déclaration au Conseil des gouverneurs.

5. **Déclarations générales**

Les gouverneurs sont invités à faire des déclarations générales au titre de ce point de l'ordre du jour, à la lumière du thème fixé pour la conférence-débat de cette année, ainsi qu'à formuler à propos des autres questions inscrites à l'ordre du jour les observations qu'ils jugeront appropriées.

6. **Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA**

Un rapport de situation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté sous la cote GC 29/L.2.

7. **Septième reconstitution des ressources du FIDA**

Le rapport final de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté au Conseil des gouverneurs sous la cote GC 29/L.3, accompagné d'un projet de résolution pour approbation par le Conseil des gouverneurs.

8. **États financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice 2004**

Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner le document GC 29/L.4, qui contient les états financiers vérifiés du FIDA pour 2004, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes. À sa quatre-vingt-quatrième session, tenue en avril 2005, le Conseil d'administration a examiné lesdits états financiers et recommandé qu'ils soient soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs.

9. **Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006**

Le budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006, tel que recommandé par le Conseil d'administration pour approbation, sera présenté dans le document GC 29/L.5, accompagné d'un projet de résolution.

10. Élection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration

Le mandat triennal des membres actuels du Conseil d'administration arrivant à son terme à la présente session du Conseil, il est prévu, conformément à l'article 40.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, que «... le Président diffuse une liste où figure le nombre de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration devant être élus ou nommés parmi les membres du Fonds». Cette liste sera communiquée au Conseil des gouverneurs dans le document GC 29/L.6. En outre, comme le prévoit l'article 40.2 du Règlement intérieur: «Au cours de la session annuelle, les gouverneurs se réunissent en séance privée pour procéder à ces élections, conformément aux procédures spécifiées par la partie pertinente de l'Annexe II de l'Accord» (reproduite en pièce jointe au document GC 29/L.6). Cette séance privée pourra être organisée par l'intermédiaire du Bureau du Secrétaire du FIDA.

11. Rapport et recommandation du Conseil d'administration sur la supervision

À sa quatre-vingt-cinquième session, en septembre 2005, le Conseil d'administration a examiné l'évaluation au niveau institutionnel du programme pilote de supervision directe et, à la lumière des discussions qui ont eu lieu à ce sujet, il présentera son rapport sur ce programme, accompagné de recommandations, dans le document GC 29/L.7, pour examen par le Conseil des gouverneurs.

12. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance

Le document GC 29/L.8 contiendra pour l'information du Conseil un troisième rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance au FIDA approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2003.

13. Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)

À sa vingt-troisième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 116/XXIII par laquelle il a approuvé un programme de reconfiguration des processus échelonné sur une période de cinq ans, couvrant les exercices 2000 à 2005. Le rapport intérimaire annuel sur ce programme (appelé maintenant Programme de transformation stratégique) sera présenté sous la cote GC 29/L.9.

14. Rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre

Le Conseil des gouverneurs trouvera dans le document GC 29/L.10 un rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre sur les voies et moyens d'améliorer l'accès des pauvres aux ressources productives, dans les pays et régions où la Coalition déploie actuellement ses activités.

15. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a approuvé la décision par laquelle le Fonds a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le document GC 29/L.11 présentera un compte rendu des activités du Mécanisme mondial en 2005.

16. **Autres questions**

Approbation de la diffusion des documents

La politique du FIDA en matière de diffusion des documents prévoit qu'il appartient à l'organe directeur concerné de décider de la diffusion des documents de toute session. En conséquence, il sera demandé au Conseil des gouverneurs d'autoriser que les documents dont il a été saisi et qu'il a approuvés à sa vingt-neuvième session soient diffusés et placés sur le site web du FIDA.